



Département du Rhône

## Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 FEVRIER 2023**

L'An deux mille vingt-trois le 22 FEVRIER à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 16 FEVRIER deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Madame Martine MORELLON, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Laurent JANUEL, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

**Absents représentés :** Madame Clémence DUCASTEL (a donné procuration à Monsieur le maire), Monsieur Didier DUPIED (a donné procuration à Madame Françoise DUMAS), Monsieur Thomas SAUVAGE (a donné procuration à Madame Anaïs VIDAL), Madame Céline VEDRENE (a donné procuration à Madame Martine MORELLON).

**Absente non représentée :** Madame Catherine POINSON.

**Secrétaire de séance :** Madame Sandrine GENIN est désignée secrétaire de séance.

**Rapport n°23/14 – TRANSITION ECOLOGIQUE - ENVIRONNEMENT**

Rapporteur : Monsieur Grégory NOWAK

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR  
L'ACQUISITION PAR LES PARTICULIERS CHAPONNOIS DE  
BIOCOMPOSTEURS AUPRES DU SITOM SUD RHONE**

Publié le : 23 février 2023

Transmis en Préfecture le : 23 février 2023

Exécutoire le : 23 février 2023

**Le maire,  
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, la commune de Chaponost s'est fixée comme priorité l'amélioration du tri et de la prévention des déchets.

Le compostage des déchets organiques permet de réduire le volume de nos poubelles, de diminuer les déchets incinérés et de produire un amendement naturel pour les particuliers.

Le SITOM Sud Rhône, propose aux Chaponois qui souhaitent se lancer dans le compostage d'acquérir un composteur en bois pour le jardin, à un tarif privilégié :

Volume proposé	Prix unitaire (TTC) de base	Prix TTC avec aide du SITOM (25 %)	Prix TTC Chaponost
300 litres	78.41 €	58.81 €	33.81 €
600 litres	99.17 €	74.38 €	49.38 €

Afin de soutenir cette démarche, il est proposé de reconduire sur 2023 l'octroi, aux 100 premières demandes qui seront adressées au SITOM Sud Rhône de la part de résidents chaponois, une aide complémentaire de 25 €. Cette aide s'applique quel que soit le volume du composteur choisi.

Comme en 2022, les modalités de mise en œuvre seront les suivantes :

- Les particuliers s'adresseront aux services techniques municipaux pour passer commande d'un biocomposteur, qui les transmettra au SITOM Sud-Rhône,
- Le SITOM Sud Rhône regroupe les commandes afin d'organiser 4 livraisons groupées dans l'année.,
- Le SITOM Sud Rhône adresse en fin d'année à la commune une demande de recouvrement à hauteur de 25 € par biocomposteur commandé.

Les critères d'attribution de cette subvention sont les suivants :

- Avoir sa résidence principale à Chaponost,
- Commander le biocomposteur auprès des services municipaux avant la fin du 4<sup>e</sup> trimestre 2023,
- Offre réservée aux 100 premières demandes adressées à la commune, à raison d'une demande par foyer.

Délibération :

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise** le versement d'une subvention de 25 euros aux 100 premières demandes de biocomposteurs qui seront adressées au SITOM Sud Rhône par des résidents chaponois.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Damien COMBET



La secrétaire,  
Sandrine GENIN

